
Bruxelles propose « plus de flexibilité » pour les demandes d'asile

La commissaire Cecilia Malmström veut limiter à six mois la durée d'examen des dossiers

Bruxelles
Bureau européen

La commissaire européenne aux affaires intérieures, Cecilia Malmström, pousse les feux pour avancer, avant fin juin, des propositions destinées à harmoniser la politique d'immigration et d'asile au sein de l'Union. Mercredi 1^{er} juin, elle a déposé une série de textes concernant les procédures d'accueil des demandeurs d'asile, à savoir les personnes qui estiment pouvoir prétendre à une protection internationale.

« *Plus de flexibilité et plus de rigueur* » : c'est l'objectif de la commissaire. Son plan vise à limiter à 6 mois au maximum la durée d'examen d'un dossier. Il prévoit que les demandeurs ne devraient plus bénéficier obligatoirement de l'aide d'un avocat mais qu'une « *personne compétente* » suffira. Un candidat réfugié dont le dossier est à l'examen devrait pouvoir travailler afin d'acquérir plus vite une indépendance financière.

La situation actuelle, où chaque pays européen s'appuie sur des textes dépassés, fait en sorte que les critères et les règles varient fortement d'un Etat à l'autre. Ces disparités ont semé la confusion et incité des demandeurs d'asile à s'adresser à tel pays, réputé plus « accueillant », plutôt qu'à tel autre, ce qui conduit périodiquement à des situations insurmonta-

bles pour les administrations et à des injustices pour ceux qui remplissent réellement les conditions pour obtenir l'asile.

Avec ces textes, M^{me} Malmström entend assurer un traitement « *plus rapide, plus équitable et plus efficace* » des dossiers. En même temps, promet-elle, les Etats seraient débarrassés des « *charges inutiles* » que leur imposent les règles actuelles et ils pourraient mieux contrer les abus de certaines demandes. Oscillant entre respect des principes et objectifs sécuritaires, ses propositions évoquent l'instauration de meilleurs moyens de contrôle aux frontières et de formation pour les fonctionnaires concernés. Parallèlement, elles suggèrent une meilleure identification des personnes réellement en danger et l'instauration de nouvelles règles concernant la liberté de mouvement des demandeurs.

Le dossier du système commun d'asile fait l'objet, depuis plusieurs années, de débats houleux entre la Commission, le Parlement et le Conseil. Il devrait, en principe, être harmonisé en 2012. Plus généralement, les ministres de l'intérieur et de la justice, puis les chefs d'Etat et de gouvernement doivent, courant juin, évoquer l'ensemble du dossier de l'immigration. Et, le cas échéant, remettre en cause les règles actuelles de l'espace Schengen. ■

Jean-Pierre Stroobants